

10. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

(1) La topographie des lieux et le terrain de l'emplacement des travaux sont de nature à permettre, à des frais très raisonnables et avec une facilité relative, la réalisation de la grande entreprise d'aménagement hydroélectrique que l'on a en vue.

(2) Votre comité estime qu'un aménagement hydroélectrique sur la rive sud du Saint-Laurent constitue matériellement parlant, un projet rationnellement sain, et qu'à condition d'y apporter les garanties et la réglementation voulues, le Dominion du Canada peut, moyennant une faible dépense pour la construction de ponts et d'écluses, aménager un canal navigable simultanément avec une installation de force motrice et le rattacher au grand projet de canalisation du Saint-Laurent.

(3) Quoique les plans actuels ne soient pas conformes aux propositions relatives à cette partie du fleuve formulées par la commission mixte internationale dans son rapport de 1926, nous estimons, vu les sommes déjà engagées et la possibilité qui, croyons-nous, existe d'en faire un canal navigable, que, l'on ne devrait pas abandonner le projet au point de vue de la navigation.

Il sera maintenant fait mention des parties du rapport du comité des Communes qui concernent expressément tout honorable membre du Sénat, les sénateurs ainsi nommés expressément étant le sénateur Wilfrid-Laurier McDougald, le sénateur Andrew Haydon et le sénateur Donat Raymond.

LE SÉNATEUR WILFRID-L. McDOUGALD

Les extraits suivants constituent un sommaire publié dans le rapport des Communes sur la preuve et les conclusions relatives au sénateur McDougald. A la suite de chaque extrait, on trouvera tout commentaire ou rectification des conclusions du comité des Communes qu'après avoir recueilli de nouveaux témoignages, nous croyons de notre devoir de faire :

ALINÉAS 1, 2, 3, 4, 5 ET 6

(1) *Ce sénateur fut appelé au Sénat le 25 juin 1926, mais vu la dissolution du Parlement, il ne fut pas alors assermenté, et sa nomination périma. Il fut rappelé en octobre de la même année et prêta serment, l'année suivante. De 1922 jusqu'en 1930, excepté pendant un bref intervalle en 1926, le sénateur McDougald occupa le poste de président de la commission du port de Montréal, et comme il l'a affirmé dans son témoignage, il assumait un poste qui comportait de graves responsabilités au sujet du projet de canalisation du Saint-Laurent.*

Le comité a constaté la véracité de ces exposés, sauf que le sénateur McDougald a été appelé au sénat le 25 juin 1926 et a pris son siège le 9 décembre 1926, et non comme il est dit dans cet alinéa.

(2) *En mai 1924, celui que l'on appelait alors le docteur McDougald fut nommé membre du conseil consultatif national, qui comptait déjà parmi ses membres l'hon. G.-P. Graham, président, l'hon. Clifford Sifton, et plusieurs particuliers intéressés à l'aménagement des pouvoirs hydroélectriques existant.*

(3) *Le 20 avril 1928, le sénateur McDougald fut nommé membre d'un comité spécial du Sénat chargé de faire enquête et de transmettre périodiquement un rapport au sujet de l'aménagement et de l'amélioration du Saint-Laurent pour les fins de la production de courant électrique et de force hydraulique et de la navigation et autres questions connexes. En mai 1928, ce comité tint plusieurs séances dont on reparlera plus au long*